

Analyse de l'inventaire des observatoires régionaux

Note du 25/04/2025

La dynamique de création des observatoires trouve son origine dans deux impulsions législatives : d'une part, les engagements issus du Grenelle de l'environnement¹ (I et II) et d'autres part, la promulgation de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Ces cadres législatifs ont agi comme des leviers, en incitant à la structuration de dispositifs territoriaux de suivi d'indicateurs environnementaux et énergétiques. Ainsi, à elles seules, ces 2 lois ont catalysés près de 80% des créations d'observatoires créés depuis 2007 (Figure 1).

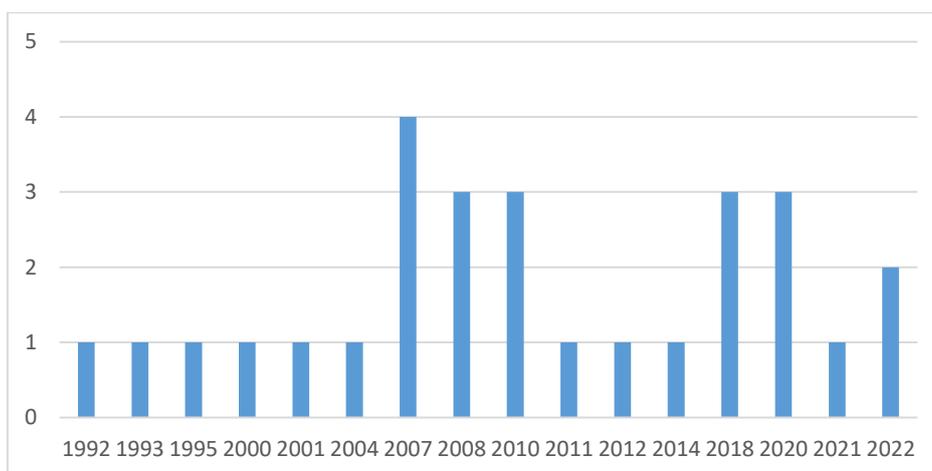


Figure 1 : Nombre d'observatoires régionaux créés en France métropolitaine² (Source : FranceAgriMer)

Les observatoires sont principalement destinés aux collectivités locales/territoriales, qui représentent 77 % des cibles citées (Figure 2). Elles sont suivies par les associations et services de l'État pour 23 % chacun. Cette répartition n'a rien de surprenant, dans la mesure où les informations fournies par ces observatoires servent à l'élaboration ou au suivi de politiques locales (ex SRB, PCAET...). Enfin, la catégorie Autres regroupe des acteurs variés tels que les entreprises du secteur privé, les gestionnaires de réseaux ou les organismes parapublics.

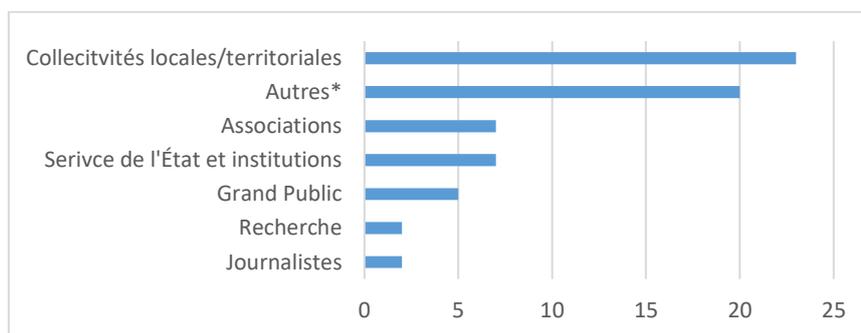


Figure 2 : Les publics cibles des observatoires régionaux (Source : FranceAgriMer)

¹ Rencontres politiques organisées en 2007 ayant pour but d'instaurer des mesures en faveur de l'environnement

² Sur les 30 observatoires régionaux recensés (hors en cours de création), 2 ont une date de création inconnue

Les biomasses les plus suivies sont les biodéchets et la forêt (bois-forêt), avec respectivement une occurrence de 50 % et 33 % (Figure 3). Les biodéchets englobent les déchets ménagers et les déchets verts. Concernant les ressources forestières, on retrouve les plaquettes forestières, les produits connexes, le bois d'industries, les granulés, etc. Cette prédominance s'explique par l'existence d'observatoires spécifiquement dédiés à ces biomasses dans presque toutes les régions françaises. En revanche, les biomasses agricoles (cultures intermédiaires, effluents d'élevage et résidus de culture) bénéficient d'une attention moindre de la part des observatoires régionaux.

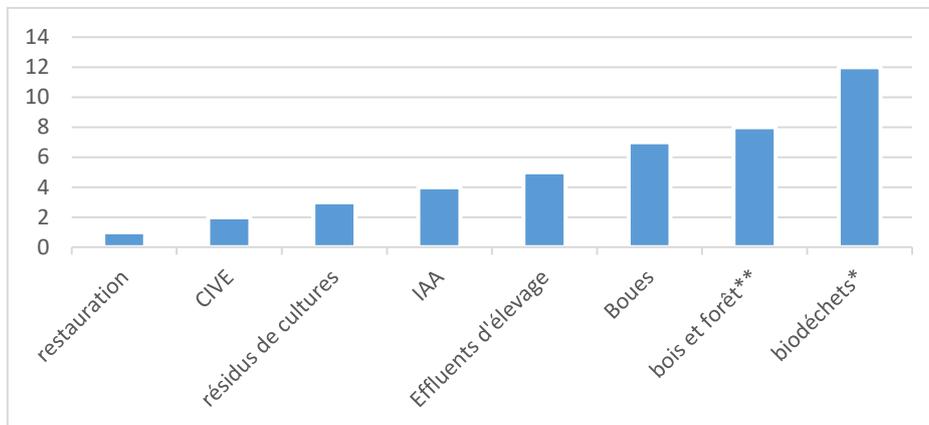


Figure 3: Biomasse suivie par les observatoires régionaux³ (Source : FranceAgriMer)

À propos des usages suivis, l'usage énergétique (méthanisation, incinération, biocarburants...) est suivi par le plus grand nombre d'observatoires : 28 d'entre eux suivent cette thématique. Vient ensuite l'usage retour au sol (compostage et fertilisation), qui est suivi par 12 observatoires. Cela s'explique par l'importance donnée au suivi la production d'énergies renouvelables, afin de répondre aux objectifs nationaux et surpanationaux en matière de transition énergétique. Toutefois, si on se réfère à la notion de hiérarchie des usages, le débouché énergétique de la biomasse n'est pas prioritaire par rapport au débouché alimentation (humaine et animale), qui est pourtant le moins suivi en région (Figure 4).

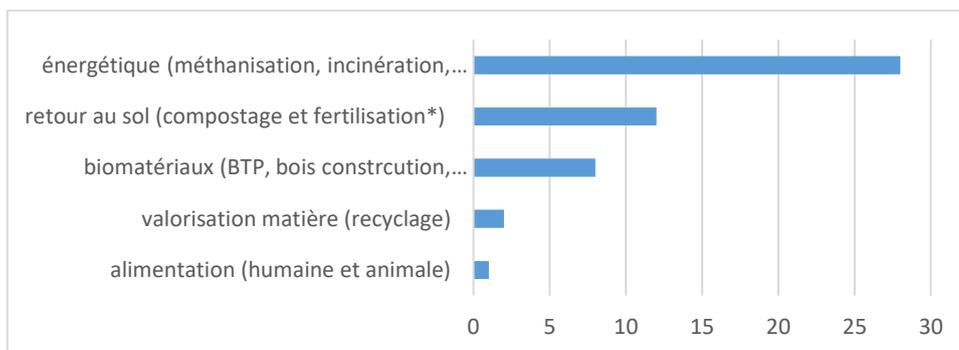


Figure 4 : Usage suivi par les observatoires régionaux (Source : FranceAgriMer)

³ Sur les 30 observatoires régionaux recensés (hormis ceux en cours de création), 6 ne suivent pas de biomasse spécifique